



Fiche de Données de Sécurité AEROSOL GRAISSE NAVI

Fiche du 06/03/03

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Dénomination commerciale : Aérosol GRAISSE NAVI
Couleur : incolore
Code commercial : 457130
Type de produit et emploi : aérosol
Fournisseur : BOERO COLORI France RUE NEWTON LES MINIMES BP 3042
17031 LA ROCHELLE CEDEX 01
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence :
TEL 05.46.28.10.10 FAX 05.46.28.10.15

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(Présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

A2651519 Cas 64742-49-0 EEC 265-151-9 NAPHTA LEGER (PETROLE) HYDROTRAITE I
Concentration $\geq 25,00\%$ et $< 50,00\%$. Symbole: N F R: 11-65-67-38-51/53

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

601-037-00-0 Cas 110-54-3 EEC 203-777-6 N.HEXANE Concentration $\geq 0,00\%$ et $< 2,50\%$

Symbole:NFR :11-38-48/20-51/53-62.F3-65-67

Autres substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle

601-003-00-5 Cas 74-98-6 EEC 200-827-9 PROPANE 1 Concentration $\geq 2,50\%$ et $< 10,00\%$.

Symbole:F + R:12

601-004-00-0 Cas 106-97-8 EEC 203-448-7 BUTANE ET ISOBUTANE Concentration $\geq 25,00\%$ et $< 50,00\%$. Symbole: F + R:12

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

EXTREMEMENT INFLAMMABLE

Risque d'effets irritants pour la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données :recipient sous pression

Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques

4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.



Mettre en oeuvre des manoeuvres de réanimation. Une surveillance clinique prolongée peut s'avérer nécessaire.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne,

En cas de projection ou de contact avec la peau

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Si la quantité est importante faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

Equipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Port de gants, lunettes et éventuellement de masque autonome

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre

de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13)

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthode de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation des solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou source d'étincelle ou un corps incandescent. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Ne pas utiliser pour un usage autre que ce celui destiné.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

TENIR A L'ECART DU TABAC ET DES CIGARETTES

Agiter avant emploi.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux

Ne pas boire ou manger pendant l'emploi.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Pulvériser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.

Ne pas fumer

Eviter l'inhalation des vapeurs

Prévention des incendies :

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION

Eviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition

Eloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir § 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

NE PAS FUMER

Port de gants et lunettes recommandés.



Conserver en emballage d'origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Consignes de stockage et de manipulation applicables aux gaz sous pression
Utiliser en local correctement aéré

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.
Le sol des locaux sera imperméable et former cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se rendre au dehors.

Port de gants et lunettes recommandés.
Conserver en emballage d'origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Consignes de stockage et de manipulation applicables aux gaz sous pression
Utiliser en local correctement aéré

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre :

Protection respiratoire : masque
Protection des mains : gants
Protection des yeux : protections oculaires
Protection de la peau : tablier et botte
Limite(s) d'exposition (ACGIH) :

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:
74-98-6	IV	1000	1800		
106-97-8	IV	1000	2400		
110-54-3	II,1	50	180		C,
ACGIH(TLV)	TWA-ppm	TWA-mg/m3	STEL-ppm	STEL-mg/m3	
74.98-6	2500	4509			
106-97-8	800	1900			
110-54-3	50	176			

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE:

VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes:

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

A cause des solvants présents le type de gants conseillés est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection des yeux et du visage :



Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
Port de lunettes conseillé si risque de projections

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir § II de la FDS - informations toxicologiques
Se laver à l'eau savonneuse, puis bien rincer à l'eau claire 15 mn si contact

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Masse Volumique: : <1
Caractère Acide-Base de la préparation: : non concerné
Solubilité de la préparation dans l'eau: Insoluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils: inférieure à 110kPa (1.10bar)
Etat physique : liquide fluide
Intervalle de PE: Point d'éclair < 0°C. et Eb <= 35°C.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est: non concerné.
Température d'auto-inflammation: 200 °C
Température de décomposition: 200 °C.
Intervalle de température de fusion: non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus . 65°C.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.
Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours. . .) sera banni des locaux.

Conditions à éviter :

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

Matières à éviter :

OXYDANTS FORTS

Produits de décomposition dangereux :

DERIVES TOXIQUES TEL QUE LES OXYDES DE CARBONE

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:
l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.
Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal pendant une durée ne dépassant pas quatre heures provoque une inflammation importante qui persiste vingt-quatre heures au moins.

Autres données:

ESSENCE 60/95: d150 sup 2000mg/kg (ingestion et cutanée CL50sup5mg/l par inhalation

En cas d'ingestion :

L'absorption accidentelle peut entraîner des accidents pulmonaires graves.



En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations avec risque de lésions, si une décontamination immédiate n'est pas effectuée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Toxicité aquatique :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE
REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFERATORIAUX EN VIGUEUR.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer:

Décrets 73-128 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77; circulaires du 14/01/77 et du 04/11/80

Réglementation relative aux déchets:

Loi 75-633 du 15/07/75 et décret 77-974 du 19/08/77; décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 29/03/85 Loi 88-1261 du 30/12/88; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Loi 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UNI1950= AEROSOLS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo
	2	5F		2.1		LQ2	190-625

IMDG	Classe	2° Etq	Groupe	QL	IdentFs	Dispo.
	2	2.1			2.13	63 190 277 913

IATA	Classe	2° Etq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	2	2.1		203	75Kg	203		
	2	2.1		Y203	30Kg	G		

Numéro ONU : 1950



15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :Irritant

Gaz inflammables liquéfiés: installation de remplissage ou de distribution de N° 1414 Régime A et rayon d'affichage de 1 Km

Dangereux pour l'environnement , toxique pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances) : N° 1173 en quantité infé ou égales 2000t régime A,S et Rayon d'affichage de 3 Km

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 38 Irritant pour la peau.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S 16 Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer .

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

S 23 Ne pas respirer les vapeurs

S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S 61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Procéder par brèves pressions sans pulvérisations prolongées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail

Tableau 84 des maladies professionnelles

Tableau 59 des maladies professionnelles

Tableau 36 des maladies professionnelles

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les données sont la base de nos connaissances relatives au produit.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales